

Résolution 557

**pour un engagement formel et déterminé du Conseil d'Etat
auprès de la Confédération en faveur de la réalisation de la
3^e voie autoroutière entre Genève et Saint-Prex**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la Confédération met à disposition des cantons 5,5 milliards de F pour supprimer les goulets d'étranglement sur le réseau existant des routes nationales par le biais du fonds national d'infrastructure ;
- que le tronçon de l'autoroute A1 entre Genève et Saint-Prex a été identifié par la Confédération comme l'un des tronçons à assainir en priorité ;
- que ledit tronçon d'autoroute subit des engorgements chroniques même en dehors des heures de pointe qui nuisent au réseau de transports de notre canton mais aussi de notre région et de notre pays ;
- que le canton de Genève n'a obtenu jusqu'à présent que 850 millions de francs sur les 20,8 milliards disponibles dans le fonds national d'infrastructure,

invite le Conseil d'Etat

- à informer le Grand Conseil sur les démarches qu'il a d'ores et déjà effectuées à cette fin auprès de la Confédération ;
- à agir formellement auprès de la Confédération pour solliciter la réalisation de la 3^e voie autoroutière dès que possible.